

# Dossier de **PRE**-inscription



Année .....

Ecole Graines d'Extra Petits Terrestres

La Mauvaitière, 79120 LEZAY

**f** <https://www.facebook.com/ecole79pedagogiesnouvelles/>

Mail : [grainesdextrapetitsterrestres@gmail.com](mailto:grainesdextrapetitsterrestres@gmail.com)

06-20-49-41-36

**Graines**  
d'extra petits terrestres

[A renvoyer par courrier ou par mail.](#)

[Nous vous donnerons une réponse dans les meilleurs délais.](#)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à aller sur notre site :  
<http://grainesdextrapetitsterrestres.fr/>

## **Les Parents :**

Nom(s), Prénoms:.....  
.....

Adresse(s) :.....  
.....  
.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphones: .....

Mail(s):.....  
.....

Professions:.....  
.....

**Nous souhaiterions inscrire notre (nos) enfant(s) à l'école Graines d'Extra Petits Terrestres :**

**Nos motivations :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Nos attentes :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Le ou les enfant(s) que nous souhaiterions inscrire :**

Nom(s),Prénom(s):.....

.....

.....

.....

Age(s): .....

S'il y a lieu, classe et école fréquentées cette année :

.....

## Grille tarifaire solidaire, les écolages :

Merci de cocher la tranche dans laquelle vous vous situez

REVENU FISCAL DE REFERENCE à diviser par 2 et par 12 pour connaître la mensualité	- de 1100€	1100 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1499	1500 à 1599	1600 à 1699	1700 à 1799
<b>1 ENFANT</b>	127,00 €	132,00 €	149,00 €	160,00 €	171,00 €	197,00 €	209,00 €	238,00 €
<b>Fratrie</b>	117,00 €	122,00 €	137,00 €	147,00 €	157,00 €	167,00 €	177,00 €	204,00 €

                              

1800 à 1899	1900 à 1999	2000 à 2099	2100 à 2199	2200 à 2299	2300 à 2399	+ de 2400
269,00 €	302,00 €	337,00 €	353,00 €	369,00 €	385,00 €	401,00 €
233,00 €	264,00 €	297,00 €	311,00 €	325,00 €	339,00 €	353,00 €

                      

### Engagement associatif :

Notre école est une école associative et l'engagement associatif de chacun est aussi important que l'engagement financier. L'engagement associatif minimum concerne l'évènementiel, les garderies parentales et les travaux.

**Calcul de l'école :** sur les 12 mois d'une année scolaire, du 1er septembre au 31 août, en fonction du dernier avis d'imposition des deux parents. • revenus pris en compte : salaires et assimilés, pensions alimentaires, allocation de congé parental, RSA, allocation de chômage, pensions d'invalidité, revenus fonciers et revenus de capitaux immobiliers • frais de fournitures scolaires et de cotisation : 80€ ainsi qu'en début d'année une cotisation à l'Association de l'Ecole GEPT • départ de l'école : en fin d'année scolaire : l'année scolaire se terminant administrativement fin août, les paiements de juillet et d'août sont dûs et en cours d'année scolaire : paiement du mois entamé + 3 mois • En inscrivant leur enfant à l'Ecole GEPT, les parents s'engagent : • à verser leur écolage et autres frais de scolarité mensuels avant le 10 de chaque mois par virement bancaire (de septembre à août inclus) • à transmettre leur avis d'imposition chaque année avant fin juin • les familles qui ne règlent pas leur écolage en totalité mettent en péril la vie de l'école et font le choix de ne pas réinscrire leur enfant à la rentrée suivante.

Nous avons pris connaissance des « conditions d'inscription et informations pratiques »

Fait à : ..... le : .....

Nom, prénom et signature des demandeurs :

## **Conditions d'inscription à L'école Graines d'Extra Petits Terrestres**

### **Matériel**

Il est demandé une participation de 80 € par enfant et par an à l'achat du matériel scolaire (matériel Montessori, mobilier, etc), payable en plusieurs fois.

Ceci ne comprend pas les fournitures scolaires (type cahiers, mouchoirs...) qui seront à tour de rôle acheté par les familles.

### **Adhésion à l'association**

Afin de ne pas remettre en cause le but non lucratif de la gestion de l'école, il est indispensable d'adhérer à l'association.

Le montant de l'adhésion familiale est de 10€ par an et par personne (assurance comprise).

### **Procédure**

Afin de préparer au mieux les inscriptions, nous procédons en trois étapes:

1. Rencontre avec l'équipe éducative (rendez-vous, portes ouvertes)
2. Constitution et remise du dossier de demande d'inscription
3. Validation du dossier

### **Ordre d'inscription**

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants qui ne pourront être admis seront inscrits sur une liste d'attente. Ils seront ensuite admissibles selon les critères définis par l'équipe éducative (harmonie du groupe, âges, cas particuliers, inadaptation de l'enfant à un autre système, ordre d'inscription sur la liste d'attente...)

Priorité est donnée aux familles ayant déjà un enfant inscrit à l'école.

### **Scolarité**

Toute inscription vous engage jusqu'au terme de l'année scolaire.

Un préavis de 3 mois est demandé en cas de départ de l'école (les mensualités sont dues sur ces trois mois).

En cas de force majeure (déménagement, perte d'emploi), nous vous demandons de prévenir l'école au plus tard trois mois à l'avance par lettre remise en main propre à l'équipe pédagogique.

Les absences, la présence ou non de l'enfant sur les temps d'accueils du matin et / ou du soir et sur les vacances de juillet n'entraînent pas de réduction des mensualités.

### **Assurance scolaire**

Les enfants inscrits à l'école doivent obligatoirement souscrire à une assurance scolaire. Une attestation devra être remise à l'école au plus tard le jour de la rentrée.

### **Informations pratiques**

#### **Horaires de l'école**

Ouverture 4 jours par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis (9h – 16h30).

Accueil du matin de 8h à 9h / Pause déjeuner de 12h à 13h30 / Fin de journée à 16h30/ accueil du soir jusqu'à 18h30.

#### **Repas**

Les parents fournissent un panier-repas pour le midi ainsi que (s'ils le souhaitent) un goûter du matin composé essentiellement de fruits (frais ou secs) et un goûter pour la fin de journée.

#### **Les Vacances de Juillet**

Le calendrier est basé sur celui de l'éducation nationale.

Des temps de loisirs en Juillet (compris dans le prix de scolarité) seront assurés par les éducateurs de l'école. Ces temps ne sont pas obligatoires, c'est un service en plus pour les familles dont les deux parents travaillent mais non déductible du prix mensuel si l'enfant n'y participe pas.